

Annexe 4 – Interclubs "National" et "Promotion"

Règlement Interclubs National et Promotion Ligues et Zones.

Championnat National Interclubs et championnat interclubs Promotion CA/U18 / JU/U20/ ES/U23 et SE

1100 Nature de la Compétition

- Chaque Ligue se réserve tous les droits relatifs à l'organisation du Championnat National Interclubs de CA à SE ainsi que ceux du championnat Interclubs Promotion de CA à SE.
- Ils seront organisés conformément aux différents règlements de la FFA.
- Seuls les athlètes des catégories CA/U18 – JU/U20 - ES/U23 et SE peuvent y participer.

1101 Epreuves

- Le Championnat national Interclubs de CA à SE ainsi que le Championnat Interclubs promotion de CA à SE se déroulera sur une journée et dans les différentes Ligues.
- La phase qualificative National et Promotion se déroulera le samedi 26 ou le dimanche 27 septembre 2020.

1101.1 Programme

Lors du championnat national Interclubs et championnat Interclubs promotion de CA à SE, le club qualifié pourra présenter un athlète (et une équipe de relais) sur le programme suivant :

Pour la division nationale :

Masculins

- 100 m - 200 m - 400 m - 800 m – 1500 m - 3000 m - 110 m haies - 400 m haies - 2000 m steeple - 5000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4 x 200 m

Féminines

- 100 m - 200 m - 400 m - 800 m – 1500 m - 3000 m - 100 m haies - 400 m haies - 2000 m steeple - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - relais 4 x200 m

Pour la division Promotion, dans chaque catégorie, le club qualifié devra choisir et être représenté dans :

- 2 épreuves dans le groupe sprint (100, 200, 400)
- 1 épreuve dans le groupe haies (100/110 haies, 400 haies)
- 3 épreuves dans le groupe 1/2 fond masculins (800, 1500, 3000, 2000m Steeple, Marche)
- 3 épreuves dans le groupe 1/2 fond féminines (800, 1500, 3000, 2000m Steeple, Marche)
- 3 épreuves dans le groupe lancers (Poids, Disque, Marteau, Javelot)

- 3 épreuves dans le groupe sauts (Hauteur, Perche, Longueur, Triple saut)
- Et au relais 4x 200 m

Les clubs de « l'Elite » et de « Nationale 1 » devront s'engager en poule Nationale.

Les clubs de Nationale 2 pourront choisir de matcher en « National » ou « Promotion ».

Les clubs des divisions en-dessous matcheront en "Promotion" et pourront présenter une équipe Mixte s'ils le souhaitent.

1101.2 Possibilités de participation

- Tous les athlètes participeront aux courses de haies avec les hauteurs de haies de leur catégorie.
- Tous les athlètes utiliseront les engins de lancers de leur catégorie.
- Un athlète pourra participer à une course et un concours, ou à 2 concours. Il pourra, en outre, prendre part à un relais. Les athlètes s'assureront que la programmation horaire leur permet cette double participation.
- Pour les possibilités de doubler, la marche est classée dans les courses.

1103

Titres décernés :

Il y aura un classement :

- National Interclubs **de CA à SE**, H/F,
- Interclubs Promotion moins **de CA à SE**, H/F.
- Interclubs Promotion Mixte **de CA à SE**.

1104

Règlements Techniques des épreuves :

Toutes les dispositions des règlements internationaux et des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec, pour les 4 catégories, les précisions suivantes :

Saut en Hauteur, montée de barres décidées par le délégué CSO, en tenant compte des performances récentes des inscrits :

- durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser **1 minute** sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 2 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.
- a) Saut à la Perche, montée de barres décidées par le délégué CSO, en tenant compte des performances récentes des inscrits :**

- durant la totalité du concours, le temps accordé à un athlète à l'appel de son nom, pour chaque tentative, ne pourra pas dépasser 1 minute sauf en cas d'essais consécutifs où la durée sera portée à 3 minutes. Les dispositions de la règle de compétition 180.17 dans le cas où il reste moins de 4 concurrents, ne seront pas applicables.

b) Triple saut :

Masculins

A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 9 m et se poursuivra avec la planche à 11 m, puis la planche à 13 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté ;

Féminines

A chacun des essais, le concours débutera avec la planche à 7 m et se poursuivra avec la planche à 9 m, puis celle à 11 m. Dans chacun des sous-concours, l'ordre fixé par le tirage au sort sera respecté.

c) Dispositions communes.

Pour le saut en longueur et le triple saut, ainsi que pour tous les lancers, il y aura

4 essais.

1105 Organisation générale

Dans chaque catégorie, les Ligues pourront engager un nombre d'équipes en Nationale et Promotion suivant la possibilité d'accueil. Pour la Finale Interrégionale 16 équipes en Finale Nationale (M et F) et en Interclubs Promotion (M et F) le meilleur total de chaque Ligue + les 12 meilleurs totaux des 4 ligues confondues et 8 clubs en Interclubs Promotion Mixte.

1105.1 Classements

- Les classements se feront par cotation des performances à la Table IAAF insérée dans Logica.
- Dans tous les cas : forfait, abandon, non classé ou disqualification, aucun point ne sera marqué.
- Dans les Championnats Nationaux Interclubs et Interclubs Promotion, en cas d'ex æquo, les clubs seront départagés par le nombre de premières places, puis de secondes en cas de nouvelle égalité et ainsi de suite.

1105.2 Organisation de la compétition

- Les tirages au sort d'attribution des lettres pour l'attribution des places au départ des courses individuelles et de l'ordre de participation dans les concours, seront effectués par la CSO nationale.

- Pour les épreuves de relais, les équipes ayant le meilleur classement avant ces épreuves de relais seront groupées dans la série "A" et les suivantes dans la série "B ou C". Si les concours ne sont pas terminés, c'est le classement provisoire, avec les épreuves terminées au moment des relais, qui déterminera les groupes. Les concours non terminés continueront à se dérouler pendant les relais, comme ils se déroulaient pendant les autres courses.
- Les clubs participant aux finales Nationale ou Promotion, devront renseigner la composition de leur équipe sur le site de la FFA dans la rubrique "QUALIFIÉS", et cela impérativement avant la date limite spécifiée sur le site de la FFA : www.athle.fr.
Raccourci :

(<http://bases.athle.com/asp.net/accueil.aspx?frmbase=qualifies>).

- Les changements seront autorisés et devront être signalés par écrit, auprès du secrétariat de la compétition, **au plus tard 45 minutes avant le début de la première épreuve.**
- En cas de changement dû à un cas de force majeure, ce changement devra être réalisé auprès du secrétariat de la compétition, après avis du délégué technique (par exemple, athlète venant de se blesser dans une autre épreuve ou à l'échauffement).
- Les changements dans la composition de l'équipe seront autorisés dans la limite fixée par le règlement et devront être signalés par écrit, auprès du secrétariat de la compétition, au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve concernée.

1105.3 Qualification et engagements

- Le tour qualificatif régional pour les **finales interrégionales** sera organisé au plus tard à la **date du 26 septembre** ; les **clubs opérant en Elite et N1 des Championnats de France Interclubs ne peuvent pas participer aux Interclubs Promotion.**
- **La Finale interrégionale se déroulera sur un site central pour le national sur 1 seule journée le 25 octobre et un site central pour l'interclub Promotion..**
- **Pour chaque Championnat National et Promotion, les équipes ayant obtenu les meilleurs totaux (des 4 ligues confondues) au tour unique qualificatif seront qualifiées.**

1105.4 Qualification des athlètes

- Pourront seuls concourir au titre de leur club, les athlètes licenciés pour celui-ci la veille de la compétition qualificative à laquelle ils participeront.
- Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers en application des dispositions définies dans les Règlements Généraux de la FFA est limité à 2.
- La gestion informatique de la compétition étant faite à partir du fichier fédéral des licenciés, et en vue d'un contrôle rapide des licenciés des clubs participants, le responsable désigné du club devra remettre, une heure

avant le début de la réunion, au délégué CSO, la composition d'équipe prévisionnelle et toutes les corrections qui lui ont été apportées.

- Le délégué CSO interdira la participation à tout athlète qui ne sera pas en mesure de prouver sa qualification au club ou de présenter une pièce d'identité.

1105.5 Dispositions diverses

Officiels :

- chaque équipe sera tenue de fournir pendant la totalité de la compétition au **moins deux officiels par équipe engagée** ayant au minimum la qualification régionale / juge "2019". Suivant le nombre d'équipes engagées, l'organisateur pourra augmenter le nombre d'officiels par équipe.
- le nom de l'officiel, avec sa qualification, sera mentionné, sur le site fédéral en même temps que la composition d'équipe prévisionnelle ;